



Communiqué de presse – 13 décembre 2012

La FNCRT s'engage en faveur du Chèque-Vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) se rapprochent pour promouvoir le Chèque-Vacances auprès des professionnels du tourisme en région.

Philippe Laval, directeur général de l'ANCV, et André Chapaveire, président de la FNCRT, ont signé le 13 décembre à Paris une convention de partenariat dans ce sens.

Un objectif commun : contribuer au développement de l'activité économique touristique dans les régions françaises

Ce rapprochement vise à élargir le réseau des professionnels du tourisme et des loisirs acceptant le Chèque-Vacances comme mode de règlement. Il prévoit un soutien des 24 Comités régionaux du tourisme adhérents à la Fédération, en faveur du développement du Chèque-Vacances. C'est un partenariat naturel pour la FNCRT et l'ANCV qui partagent les mêmes valeurs d'engagement, de solidarité et de développement économique des destinations touristiques en France.

Le Chèque-Vacances, un levier économique pour les territoires

Opérateur global des politiques sociales du tourisme, l'ANCV joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires. La diffusion du Chèque-Vacances et les actions de solidarité portées par l'Agence ont des effets directs et indirects sur le maintien de l'emploi (saisonnier et permanent), l'équilibre économique des équipements touristiques à vocation sociale et le prolongement de la saison des opérateurs touristiques. Le déploiement progressif du Chèque-Vacances, l'un des objectifs stratégiques de l'Agence pour les quatre prochaines années, est un facteur de dynamisme pour l'économie locale.

Aujourd'hui, le Chèque-Vacances qui pèse plus de 1,3 milliard d'euros, irrigue un réseau de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs. Sachant que les bénéficiaires de Chèques-Vacances dépensent plus que le montant de leur chéquier, ils contribuent à de fortes retombées économiques dans le secteur touristique. Une manne qui profite aux professionnels du tourisme et des loisirs et aux collectivités locales, dont l'activité touristique constitue bien souvent l'une des ressources principales.

Parallèlement à son activité de diffusion des Chèques-Vacances, l'Agence développe également ses actions de solidarité en direction de différents publics : salariés des petites entreprises très nombreuses sur les territoires, personnes âgées isolées qui partent plus régulièrement en dehors de la saison touristique,... Les programmes d'action sociale de l'ANCV, avec leurs 210 000 bénéficiaires, allongent la durée de la saison pour les professionnels du tourisme et des loisirs. L'Agence soutient également les équipements touristiques à vocation sociale et renforce son implication pour inscrire le Chèque-Vacances dans les conventions collectives et les accords de branche pour les petites entreprises.

La FNCRT, 24 comités régionaux du tourisme au service du développement des territoires touristiques

La Fédération Nationale des Comités Régionaux de Tourisme (FNCRT) est une association au service des comités régionaux du tourisme (CRT). Les CRT constituent l'échelon le plus pertinent pour fédérer les initiatives en faveur du développement économique de la filière touristique.

La Fédération œuvre au service de ses adhérents et du tourisme français.

A ce titre, elle remplit les missions suivantes :

- **plateforme de services pour les CRT**, permettant l'échange d'expériences et la mutualisation d'actions (journées techniques, partage de fichiers, formations) ;
- **structure de lobbying et de représentation** auprès des organismes nationaux : Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), Atout France, le Réseau nationale des destinations départementales (RN2D), la Fédération nationale des Offices de tourisme, la Confédération Nationale du Tourisme, l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), le Conseil National des Villes et Villages Fleuris...;
- **espace d'échange et de réflexion** sur les nouveaux enjeux du tourisme, notamment auprès de l'Assemblée des Régions de France (ARF), mais aussi des autres échelons territoriaux et des ministères concernés, afin que les CRT puissent influencer les choix stratégiques nationaux et européens dans le domaine du tourisme.

L'ANCV au service des vacances pour tous

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public original, sous la tutelle des ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Tourisme. Sa mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Engagée dans un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat pour les quatre prochaines années (2013-2016), l'Agence s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,7 millions de bénéficiaires) et des actions de solidarité. L'Agence attribue des aides à la personne à plus de 210 000 bénéficiaires en situation de fragilité avec l'appui de ses 3 500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). L'Agence aura soutenu 1 million de journées vacances en 2011. L'Agence soutient également les équipements touristiques à vocation sociale et renforce son action pour diffuser le Chèque-Vacances auprès des salariés des petites entreprises

<http://www.ancv.com>

Contacts presse :

ANCV - Joëlle Muzeau T. 01 34 29 53 53 / jmuzeau@ancv.fr - **Bureau de presse** - Chloé Labriet – T. 01 45 49 32 93 – chloe.labriet@meanings.fr

La FNCRT – Dominique Merrien - *Tel : 01 47 03 03 10* – dominique.merrien@fncrt.com